

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1309**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Mission d'études, d'expertise et de conseil pour le suivi de la mise en oeuvre du plan guide du projet urbain et durable du territoire de Gerland - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1309**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Mission d'études, d'expertise et de conseil pour le suivi de la mise en oeuvre du plan guide du projet urbain et durable du territoire de Gerland - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le développement urbain du territoire de Gerland, ancien secteur industriel, se poursuit avec une forte dynamique, caractérisée par un rythme de construction de près de 400 logements par an et d'environ 20 000 m² de tertiaire, accompagné de projets d'aménagements et d'équipements publics.

Dans ce contexte, un plan guide de référence a été établi sur ce territoire pour encadrer et assurer un urbanisme harmonieux et cohérent à moyen et long terme.

Pour garantir le suivi du plan guide et l'encadrement des projets, il est nécessaire de confier à un prestataire des missions d'études, d'expertise et de conseil en urbanisme, architecture, et paysage principalement. Selon les projets, le prestataire pourra conduire des expertises plus ciblées en matière de déplacement/mobilité, appareil commercial, développement durable, usages des espaces publics et éclairage urbain.

Par ailleurs, le prestataire exercera une mission d'architecte-conseil à l'échelle du territoire de Gerland, pour assurer la qualité urbaine des projets en cohérence avec les objectifs du plan guide, conduira les études de programmation et de faisabilité préalables à l'engagement de nouvelles opérations sur des secteurs mutables ou des sites à projets en lien avec les acteurs porteurs de projets et établira les cadrages urbains et environnementaux spécifiques et pré-opérationnels. Enfin, il accompagnera la Mission Gerland dans les actions de communication et de concertation.

Une procédure a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à une mission d'études, d'expertises et de conseil pour le suivi et la mise en oeuvre du plan guide du projet urbain et durable, du territoire de Gerland.

Cet accord-cadre, mono-attributaire, fait l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est conclu pour une durée ferme de 4 ans.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC et un engagement de commande maximum de 2 000 000 €HT, soit 2 400 000 €TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offre (CPAO), lors de sa séance du 18 novembre 2016, a choisi l'offre du groupement d'entreprise ATELIER A/S MARGUERIT /ATELIER D'ARCHITECTURE MICHEL REMON / SOBERCO ENVIRONNEMENT / ETC / AID OBSERVATOIRE / REUSSIR L'ESPACE PUBLIC / LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES / ASYLUM.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour une mission d'études, d'expertise et de conseil pour le suivi et la mise en œuvre du plan guide du projet urbain et durable de Gerland, et tous les actes y afférents avec le groupement ATELIER A/S MARGUERIT /ATELIER D'ARCHITECTURE MICHEL REMON / SOBERCO ENVIRONNEMENT / ETC / AID OBSERVATOIRE / REUSSIR L'ESPACE PUBLIC / LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES / ASYLUM, pour un montant minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 000 000 HT, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 à 2020 - compte 6228 - fonction 824 - opération 0P06O0979, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 en 2017,
- 500 000 en 2018,
- 500 000 en 2019,
- 500 000 en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.